

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 février 2020

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur VIDAL Pierre, Maire.  
Convocation en date du 21 février 2020

**Présents :** VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle,  
FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine,  
MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine,  
BOUSQUET Noël, GUILLOSSON Laurence.

**Absent excusés :**

**Absents :** ARMENGAUD Pierre

**Procurations :**

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Approbation procès-verbal du 3 décembre 2019
- Eclairage public Route de Gaudies – Maitrise d'œuvre
- Demande subvention au titre de la dotation nationale de solidarité
- Entretien voirie communale
- Servitude de passage accès pavillons village retraite
- Chemin des mariages – régularisation terrain Loubes – Superficie exacte et coordonnée parcelle
- Demande participation financière séjour pédagogique collège Mazères
- Approbation compte de gestion 2019
- COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- Affectation du résultat 2019
- Questions diverses

## **Procès-verbal du 3 décembre 2019**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019 à l'approbation du Conseil Municipal.

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

## **Eclairage Public Route de Gaudies – Maitrise d'œuvre**

Par délibération en date du 18 octobre 2018, le Conseil Municipal avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès du SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public Route de Gaudies.

Un rapport d'analyse de projet a été rendu par le SYADEN.

Afin de réaliser la consultation d'entreprise et le suivi des travaux Monsieur le Maire propose de confier la maitrise d'œuvre pour ce projet au cabinet CETUR à ALAIRAC

La proposition d'honoraire s'élève à 2 200 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce contrat et sollicite l'autorisation de signer l'acte d'engagement avec le Cabinet CETUR.

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

## **Demande subvention au titre de la dotation nationale de solidarité**

Suite aux événements climatiques des 22, 23 et 24 janvier certains dégâts ont été recensés sur la commune :

Passage à gué sur la Vixième (plateforme béton en partie arrachée)

Passage à gué arraché sur le Riufaudes entre Soye et Canens

Des devis vont être demandés.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au titre de la dotation nationale de solidarité et de présenter lors d'un prochain conseil les devis reçus afin de procéder à la remise en état de ces lieux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière et de lancer la consultation des entreprises.

### **Vote du Conseil**

Abstention 0  
Contre 0  
Pour 14

## **Entretien voirie communale**

Le Conseil Municipal, considérant que plusieurs chemins ou rues du village nécessitent un entretien ou de petits travaux de mise en conformité, et après avoir étudié les devis présentés :

Lieu	Travaux	Vallez	Marson TP
Salle polyvalente	Suppression bloc béton	300 €	400 €
Chemin croix blanche – rue acacias	Emplois	3 200 €	3 800 €
Baquié	Reprofilage	350 €	420 €
Impasse face à la mairie	Revêtement tricouche	1 550 €	1 850 €
D 25 rue St Jean	Remplacement tampon fonte + grille	380 €	450 €
Hameau de Marty	Revêtement tricouche	1 410 €	1 692 €
Place de la bascule	Revêtement tricouche	2 475 €	2 970 €
Hameau de Ladevèze	Revêtement tricouche Agrandissement dalle containers	725 €	950 €
Chemin de la Coume	Busage fossé – revetement tricouche	7 029 €	7 755 €
TOTAL		17 419 €	20 287 €

- **décide** de retenir l'entreprise VALLEZ pour un montant de 17 419 € H.T.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

#### Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

#### **Servitude de passage**

Certains accès aux pavillons du village retraite s'effectuent sur des parcelles appartenant au domaine privé de la commune. Afin de mentionner sur les actes de vente des pavillons la servitude de passage autorisant chaque acquéreur à accéder à son logement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tous pouvoirs pour constituer ces servitudes de passage sur le domaine privé de la commune et de l'autoriser à signer les compromis et actes si rapportant.

#### Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

#### **Chemin des mariages – régularisation terrain Loubes – superficie exacte et coordonnée parcelle**

Le Conseil Municipal avait acté l'achat d'une partie de la parcelle C 1327, pour élargir le chemin des mariages, à Monsieur LOUBES Noël, au prix de 25 € le m<sup>2</sup>.

La surface de la parcelle que doit acheter la commune est de 238 m<sup>2</sup> et a été cadastrée C 1332.

Le prix d'achat de cette parcelle s'élève donc à 238 m<sup>2</sup> x 25 € = 5 950 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier et notamment l'acte notarié

#### Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

## **Demande participation financière séjour pédagogique collège de Mazères**

Demande de participation financière au titre d'un séjour pédagogique organisé par le Collège de Mazères :

*Séjour à Barcelone du 28 au 30 avril 2020 (élèves de 3ème)*

Découverte des chefs d'œuvres de Dali et de Gaudi au début du XXème siècle

Elèves de 3<sup>ème</sup> : 6 enfants de Belpech  
Coût du séjour pour les familles 220 €

Proposition de participation : 50 € / enfant soit 300 €

### **Vote du Conseil**

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

## **Approbation du compte de gestion 2019**

### **Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que les soldes d'exécution 2017 du Syndicat AEP Belpech Molandier suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2019 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

### **Vote du Conseil**

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

## Compte Administratif 2019

Le compte administratif est présenté au conseil municipal.

COMPTES ADMINISTRATIF 2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>A</b>	<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019</b>	
	Recettes	1 286 462,87 €
	Dépenses	1 082 221,29 €
	<b>Excédent</b>	<b>204 241,58 €</b>
<b>B</b>	<b>Résultats antérieurs reportés fonctionnement</b>	
	Excédent REPORTE 2018	665 248,01 €
	Excédent REPRISE SIAEP BELPECH MOLANDIER	56 919,34 €
	<b>Excédent</b>	<b>722 167,35 €</b>
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter (A + B hors restes à réaliser)</b>	
	<b>Excédent</b>	<b>926 408,93 €</b>
	(si C est négatif report déficit D 002)	Déficit
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<b>Solde d'investissement de l'exercice 2019</b>	
	Recettes	782 117,67 €
	Dépenses	1 041 599,08 €
	Excédent de financement	
	<b>Besoin de financement</b>	<b>259 481,41 €</b>
	<b>Résultat antérieur investissement</b>	
	DEFICIT REPORTE 2018	280 018,51 €
	REPRISE DEFICIT SIAEP BELPECH MOLANDIER	22 681,22 €
	<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>302 699,73 €</b>
<b>D</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>	
	R 001 Excédent de financement	
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>562 181,14 €</b>
<b>E</b>	<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2018</b>	
	Recettes	674 760,00 €
	Dépenses	361 943,86 €
	<b>Excédent de financement</b>	<b>312 816,14 €</b>
	Besoin de financement	
<b>F</b>	<b>Excédent de financement</b>	
	<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>249 365,00 €</b>

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Mme Maurette Sylviane, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait voter le Conseil Municipal.

### Vote du Conseil :

Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Pour : 13

## Affectation résultat 2019

COMPTES ADMINISTRATIF 2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>A</b>	<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019</b>	
	Recettes	1 286 462,87 €
	Dépenses	1 082 221,29 €
	<b>Excédent</b>	<b>204 241,58 €</b>
<b>B</b>	<b>Résultats antérieurs reportés fonctionnement</b>	
	Excédent REPORTE 2018	665 248,01 €
	Excédent REPRISE SIAEP BELPECH MOLANDIER	56 919,34 €
	<b>Excédent</b>	<b>722 167,35 €</b>
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter (A + B hors restes à réaliser)</b>	
	<b>Excédent</b>	<b>926 408,93 €</b>
	(si C est négatif report déficit D 002)	Déficit
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<b>Solde d'investissement de l'exercice 2019</b>	
	Recettes	782 117,67 €
	Dépenses	1 041 599,08 €
	Excédent de financement	
	<b>Besoin de financement</b>	<b>259 481,41 €</b>
	<b>Résultat antérieur investissement</b>	
	DEFICIT REPORTE 2018	280 018,51 €
	REPRISE DEFICIT SIAEP BELPECH MOLANDIER	22 681,22 €
	DEFICIT REPORTE	302 699,73 €
<b>D</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>	
	R 001 Excédent de financement	
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>562 181,14 €</b>
<b>E</b>	<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2018</b>	
	Recettes	674 760,00 €
	Dépenses	361 943,86 €
	<b>Excédent de financement</b>	<b>312 816,14 €</b>
	Besoin de financement	
<b>F</b>	<b>Excédent de financement</b>	
	<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>249 365,00 €</b>
	<b>Affectation (C)</b>	<b>926 408,93 €</b>
<b>G</b>	<b>1/ Affectation en réserves en investissement R 1068</b>	<b>249 365,00 €</b>
<b>H</b>	<b>2/ Report en fonctionnement R 002</b>	<b>677 043,93 €</b>
	Déficit reporté D 002	

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant négatif de **249 365,00 €** (la prévision budgétaire était de : 480 020,81 €), il y a lieu d'affecter cette somme du résultat de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	249 365,00 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	677 043,93 €

### Vote du Conseil :

Abstention : 0  
 Contre : 0  
 Pour : 14

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire  
 Pierre VIDAL

